Séries Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences

Épreuves d'admissibilité

Elles se déroulent dans le centre d'écrit choisi lors de l'inscription.

5 ÉPREUVES COMMUNES AUX 3 SÉRIES

Composition française

dissertation

durée: 5h - coef.: 2

Composition d'histoire⁵

dissertation durée: 6h - coef.: 1

Composition de géographie

dissertation

(l'usage de l'atlas est interdit) durée: 5h - coef.: 1

Composition de philosophie5

dissertation durée: 6h - coef.: 1

Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1) 1 et 5

durée: 6h - coef.: 1

Allemand Analais Arabe Chinois Espagnol Grec moderne Hébreu Italien

Japonais

Polonais

Russe

Portugais

1 OU 2 ÉPREUVE(S) DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS

(une spécialité parmi les trois proposées, à choisir lors de l'inscription)

Spécialité Lettres modernes

Étude littéraire stylistique

d'un texte français postérieur à 1600 durée : 5h - coef : 2

Spécialité Lettres classiques⁴

. Version latine durée: 3h - coef.: 1 Version grecque durée: 3h - coef.: 1

Spécialité Arts⁵

L'une des quatre épreuves suivantes, à choisir lors de l'inscription :

- Composition d'études théâtrales durée: 6h - coef.: 2
- Composition d'études
- durée : 6h coef : 2 cinématographiques
- Composition d'histoire de la musique
- Composition d'histoire et théorie des arts

durée: 6h - coef.: 2

durée: 6h - coef.: 2

SÉRIE LANGUES VIVANTES 2 et 3

Spécialité Langue vivante

Thème en langue vivante étrangère durée 4h - coef. : 2

La langue est **la-même** que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

SÉRIE SCIENCES HUMAINES

(une spécialité parmi les deux proposées, à choisir lors de l'inscription)

Spécialité Philosophie

Deuxième composition de philosophie durée 5h - coef · 2

Spécialité Histoire et Géographie

Histoire: explication de texte ou

de documents historiques durée 3h - coef.: 1

Géographie : commentaire de carte

durée 3h - coef. : 1 géographique

- 1 L'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé. Pour le japonais l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé
- La liste des dictionnaires autorisés est publiée annuellement avec le programme.
- ² L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire bilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage d'un dictionnaire bilinque (français-japonais) et d'un dictionnaire unilinque en langue japonaise
- ³ Pour les spécialistes d'anglais, la série Langues vivantes de l'ENS LSH constitue une banque d'épreuves avec le concours de l'ENS de Cachan. Pour des informations spécifiques à l'ENS de Cachan, consulter directement l'École concernée.
- 4 L'usage d'un ou de plusieurs dictionnaires latin-français/grec-français est autorisé à l'exception de tout autre recueil de vocabulaire
- ⁵ Epreuve(s) commune(s) avec l'ENS (Paris).
- ⁷ L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour l'arabe, le chinois et l'hébreu, pour lesquels l'usage d'un dictionnaire unilingue est autorisé, et le japonais pour lequel l'usage de deux dictionnaires unilingues, dont un en langue japonaise de caractères chinois, est autorisé

Épreuves d'admission (après admissibilité) Elles se déroulent à l'ENS Lettres et sciences humaines

Chaque épreuve comprend 1 heure de préparation et 30 minutes devant le jury à l'exception :

- de l'épreuve de culture générale littéraire et artistique qui comprend 1 heure de préparation et 20 minutes devant le jury ;
- des épreuves de spécialité arts (hors musique) qui comprennent 2 heures de préparation et 1 heure devant le jury;
- de l'épreuve de musique de la spécialité arts qui comprend deux sessions : la première, sans préparation, de 30 minutes devant le jury et la seconde comprenant 2 heures de préparation et 15 minutes devant le jury.

2 ÉPRELIVES COMMUNES

Explication d'un texte littéraire coef · 2

Culture aénérale **littéraire** et artistique

Le choix entre Littérature. Études théâtrales. Études cinématographiques, Histoire de la musique et Histoire des arts est fait par le candidat en salle de préparation au moment de l'épreuve.

coef.: 1

ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ SUIVANT LA SÉRIE

SÉRIE LETTRES ET ARTS Spécialité Lettres modernes • Explication d'un texte français antérieur à 1715 coef.: 1.5 L'une des deux épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription : • Analyse en langue étrangère (LV1) d'un texte étranger hors programme coef.: 1,5 d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction. Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ hors programme coef.: 1.5 d'une douzaine de lignes Spécialité Lettres classiques⁴ Explication d'un texte latin coef.: 1,5 Explication d'un texte grec coef.: 1,5 Spécialité Arts L'une des quatre épreuves suivantes : (le choix est **le même** que celui de la composition de l'épreuve d'admissibilité) Etudes théâtrales coef.: 1.5 • Etudes cinématographiques coef.: 1.5 • Histoire des arts coef.: 1.5 Musique l'épreuve est en deux sessions, chacune comptant pour moitié dans la note finale - interprétation suivie d'un entretien coef.: 0.75 - écriture musicale coef.: 0.75 L'une des deux épreuves suivantes à choisir lors de l'inscription :

• Analyse en langue étrangère (LV1) d'un texte étranger hors programme coef.: 1,5 d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction. coef.: 1.5

Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ hors programme d'une douzaine de lignes

SÉRIE LANGUES VIVANTES

Spécialité Langue vivante

• Explication d'un texte d'auteur étranger LV17 coef.: 1,5 (la langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction)

• Analyse en langue étrangère LV17 d'un texte étranger hors programme coef.: 0,75 d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère

sur ce texte. La langue est la même que celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction. coef.: 0,75 Analyse en langue étrangère d'un texte étranger LV2⁷ hors programme d'une centaine de lignes au maximum, suivie d'un entretien en langue étrangère sur ce texte. La langue est **différente** de celle choisie au titre de l'épreuve de commentaire et traduction.

Traduction et commentaire d'un texte latin⁴ hors programme d'une douzaine coef.: 0.75 de ligne (pour les candidats dont la LV1 est une langue romane : espagnol, italien ou portugais).

	SÉRIE SCIENCES HUMAINES
Spácialitá Philosophia	

Specialite Philosophie	
Explication d'un texte philosophique	coef. : 1,5
Exposé sur une question de philosophie	coef. : 1,5
Spécialité Histoire et Géographie	
Interrogation d'histoire	coef. : 1,5
Interrogation de géographie	coef. : 1,5